

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. YVES GIGON, DEPUTE (PDC), INTITULEE "AIDE SOCIALE (POSTULAT NO 312 ET QUESTION ECRITE NO 2708) : DES NOUVELLES SVP !" (N° 2841)

Le postulat 312 et la question écrite 2708 invitent le Gouvernement à réfléchir à l'opportunité d'introduire des mesures d'insertion ou d'occupation d'urgence pour les personnes sollicitant des prestations d'aide sociale, voire à obliger lesdites personnes à participer à une mesure d'insertion préalablement à tout soutien financier. De telles mesures devraient premièrement permettre aux personnes concernées de conserver une activité et de structurer leur quotidien. Elles auraient également pour conséquence, comme le montre l'exemple du programme « Passage » de la ville de Winterthur, d'éviter parfois l'ouverture d'un dossier d'aide sociale. Il faut relever ici que l'écho médiatique rencontré par ce programme a incité d'autres grandes villes à tester des programmes similaires et certaines évaluations ont été rendues publiques. Le canton de Bâle-Ville a d'ailleurs mis un terme à un programme similaire, estimant que son rendement économique était somme toute négatif.

Pour répondre précisément à la première question posée, aucune étude formelle sur ce sujet n'a encore été entreprise. Le Gouvernement a pris l'option d'inscrire cette thématique dans le cadre plus large d'une réflexion globale sur le dispositif d'aide sociale jurassien, réflexion qui va débiter dans le courant de l'automne 2016 lorsque que le poste de chef-fe du Service de l'action sociale aura été repourvu. C'est ce dernier service qui pilotera le projet, en étroite collaboration avec les Services sociaux régionaux, les communes jurassiennes et d'autres acteurs de l'action sociale dans le Jura. En plus de répondre au postulat 312, ce groupe de travail aura également pour tâche d'apporter une réponse au postulat 330 qui demande au Gouvernement de compléter le dispositif actuel de mesures d'insertion en y ajoutant les dimensions liées à l'intégration sociale et la question des entreprises sociales.

Quant à la deuxième question, le Gouvernement demeure d'avis que les enseignements des projets pilotes menés dans d'autres cantons enrichiront les réflexions du groupe de travail. Le programme « Passage » a indéniablement des avantages mais est également contestable et contesté sous d'autres aspects (barrière à l'entrée du dispositif d'aide sociale, mauvaise évaluation de la capacité de travail, rapport coût-bénéfice négatif, efficacité à moyen terme, etc.). Il conviendra donc d'étudier de près ce programme mais également les nombreux autres projets qui ont été développés au cours des dernières années et de déterminer quels sont les facteurs qui contribuent au succès ou au contraire à l'échec de ces expériences. En fin de compte, il s'agira de développer un nouveau concept d'insertion sociale et professionnelle qui soit adapté au contexte jurassien et surtout qui favorise l'autonomisation et maximise les chances d'insertion/de réinsertion de manière durable des bénéficiaires de l'aide sociale.

Delémont, le 16 août 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
Certifié conforme


le Chancelier
Jean-Christophe Kübler